



UE LIBREMENT CHOISIES POUR DES POINTS DE PARCOURS*



Présentation

Description

Durant l'année, **l'étudiant choisira en plus du parcours obligatoire (tronc commun) :**

- * 2 UE librement choisies, permettant la validation du 2ème cycle des études médicales
- * Eventuellement 1 UE librement choisie supplémentaire, permettant une obtention de 10 points de valorisation du parcours en vue de la procédure de Matching en fin de 2ème La validation de cette UE n'est pas requise pour valider le 2ème cycle. Par contre, elle doit être validée pour obtenir les 10 points de parcours.
- * Les UE Librement Choies validant des points de Parcours ne sont réalisables qu'au cours du 2nd Cycle (sauf UE Engagement pédagogique mixte anatomie et physiologique).
- * L'obtention d'un Master débuté durant le 1er Cycle peut être soumise à validation de points de Parcours.

L'étudiant devra donc signaler à la scolarité lors de la rentrée, quelles UE entrent dans la validation de son second cycle et quelles UE entrent dans la validation de son parcours. Attention l'étudiant devra veiller à ne pas choisir deux UE dispensées sur un même Bloc. En effet, les partiels de ces UE se déroulent en même temps.

NB : L'offre d'UE optionnelles est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ce qui est proposé par les enseignants.